



Montréal, le 3 novembre 2025

À tous les membres de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)

Objet : **Avis de convocation officiel d'une assemblée générale extraordinaire des membres de l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)**

Chers membres AQEI,

Vous êtes cordialement conviés le **13 novembre 2025 à 8h30 à la salle Westbury de l'Hôtel Hilton Garden Inn Montréal Midtown, situé au 6939 Décarie, Montréal**, afin de vous prononcer sur le projet d'entente de regroupement intervenu entre l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI) et l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ).

Ce protocole d'entente de regroupement entre l'**AQEI** et l'**ACRGTQ** est intervenu le 17 octobre 2025 et a été suivi d'une convention de fusion entérinée par les conseils d'administration des deux organisations le 31 octobre 2025.

En vertu des dispositions de la *Loi des compagnies RLRQ c C-38*, les associations qui projettent une fusion peuvent préparer à cette fin un acte d'accord prescrivant les termes et conditions de la fusion, lequel doit être soumis aux membres de chacune des organisations qui se fusionnent, à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin. L'acte d'accord doit être adopté par au moins les deux tiers des membres votants présents à cette assemblée.

C'est dans ce contexte que nous vous invitons à prendre connaissance des documents joints au présent avis soit :

- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire;
- La convention de fusion et ses annexes, soit :
- Le protocole d'entente de regroupement;
- Les objets de l'association découlant de la fusion; et
- Les règlements généraux applicables à l'association;
- Un formulaire de procuration.

Nous vous rappelons que tous les membres de l'AQEI ont droit d'assister à cette assemblée, mais que seuls les membres réguliers et les membres spécialisés ont droit de vote. Si vous ne pouvez être présent à cette assemblée générale extraordinaire et que vous avez droit de vote, vous pouvez vous faire représenter par procuration, qui devra être transmise à info@aqei.cc au plus tard le 12 novembre 2025, à midi.



Vous pouvez transmettre toute demande d'information relative au projet de regroupement, au déroulement de l'assemblée, au processus de votation ou toute autre question en complétant le formulaire suivant :

[Assemblée générale extraordinaire de l'AQEI – Remplir le formulaire](#)

Si des questions nécessitent des réponses qui doivent être répondues avant l'assemblée (logistique, endroit...), les réponses vous seront transmises rapidement. Toutes les réponses aux autres questions seront livrées lors de l'assemblée.

Nous comptons sur votre présence. Nous vous invitons à vous inscrire ici :

<https://aqei.cc/evenement/3082>

Nous vous prions d'agréer, chers membres AQEI, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cordialement,



Dominic Martel
Secrétaire-trésorier de l'AQEI

